Assemblée parlementaire de la Francophonie
Section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles

Réunion du réseau des jeunes parlementaires de l'APF
Maison de la Nouvelle Calédonie à Paris

- **Objectif(s) :**
  - Mettre en réseau des jeunes parlementaires pour renforcer leur solidarité et collaboration, intégrer le point de vue de la jeunesse dans les travaux de l'APF et renforcer la représentation des jeunes dans les parlements. Créé en 2018, le Réseau a notamment pour objectifs de rassembler les jeunes parlementaires autour des valeurs de la Francophonie et de la langue française, de favoriser les échanges d'expériences, ainsi que de fournir des outils à l'APF sur les enjeux de la jeunesse francophone.
- **Lien avec les compétences de la Communauté française :** Francophonie et diplomatie parlementaire
- **Date(s):** 22-23 mai 2024
- **Composition de la délégation :**

  Parlementaire(s) :
  Pierre-Yves Lux, rapporteur au sein du RJP, Ecolo
  Autre(s) :
  1 agent parlementaire

- **Coût** :

Transport	*539€*
Hébergement (et frais sur place)	*849.58€*
Total :	*1388,58€*

- **Mode de transport** : train
- **Compensation carbone**[1] : /

[1] *https://www.greentripper.org/fr plateforme belge qui permet de calculer l'empreinte écologique de ses voyages*

➢ **Rapport :**

M. Pierre-Yves Lux a participé à Paris le 23 mai 2024 à la réunion du Réseau des jeunes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Organisée à la Maison de la Nouvelle-Calédonie, la réunion comptait une quinzaine de parlementaires issus de Belgique, France, Nouveau Brunswick, Québec, Bénin et Congo. En l'absence du Président du réseau M. Sawa, retenu en Nouvelle Calédonie en raison du contexte troublé, c'est Mme Schalck, Première vice-présidente, qui le remplaça. Avant d'entamer l'ordre du jour, la situation en Nouvelle Calédonie fut présentée.

Poursuivant l'objectif de rédiger l'Avis de l'APF à présenter lors du XIXe Sommet de la Francophonie qui se tiendra les 4 et 5 octobre 2024 à Villers-Cotterêts sur le thème « Créer, innover et entreprendre en français », les rapporteurs M. Lux et Mme Cadet ont mené de concert maintes auditions relatives à la Mobilité citoyenne dans l'espace francophone dont ils ont fait le bilan dans le cadre de cette rencontre interparlementaire.

Rétroactes :
Pour rappel, cet Avis a pour objet de recueillir les visions, idées et recommandations des élus de l'APF, afin d'enrichir les réflexions autour du thème du Sommet.

Lors de sa dernière Session plénière à Tbilissi, l'APF a adopté une Déclaration inédite sur «la mobilité citoyenne dans l'espace francophone». Ce texte qui recense les nombreux obstacles qui entravent la circulation des personnes entre pays de la Francophonie, comprend plusieurs recommandations visant à faire de la Francophonie un espace de mobilité plus intégré. Les parlementaires de l'APF y expriment solennellement leur intention de mener un plaidoyer sur ce sujet.

Sa réalisation a été confiée au Réseau des jeunes parlementaires de l'APF, en concertation avec les autres instances de l'institution. Ce plaidoyer doit aboutir concomitamment au Sommet de 2024. Le thème retenu pour le XIXe Sommet de la Francophonie couvrant un large spectre, l'Avis de l'APF pourra être circonscrit aux enjeux de la mobilité citoyenne afin de valoriser le travail déjà produit, donner davantage de visibilité au plaidoyer final et d'optimiser la portée de ses recommandations.

L'intitulé de l'Avis a ainsi vocation à constituer le trait d'union entre le plaidoyer de l'APF et le thème du Sommet : « Améliorer la mobilité citoyenne dans la Francophonie pour promouvoir la création, l'innovation et l'entreprenariat ». À partir du travail réalisé par ses rapporteurs, Mme Madwa-Nika Cadet, députée du Québec, et M. Pierre-Yves Lux, député au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Réseau des jeunes parlementaires coordonne la réalisation du plaidoyer.

Témoignages relatifs à la mobilité au Québec
À partir des témoignages recueillis auprès de plusieurs organismes et de personnalités ayant une expertise sur le sujet de la mobilité au Québec, Mme Blouin a présenté, au nom de Mme Cadet, les éléments suivants :

Il apparait qu'au Québec le souhait de développer une culture de mobilité francophone est entravé par des obstacles tels que la difficulté d'octroi de visa et de permis de séjour (délais longs, formalités complexes, surtout pour la mobilité entrante en provenance d'Afrique), les frais de transport élevés ou encore le coût élevé de la vie sur place (logement et alimentation).

Des pistes de solution existent cependant, comme par exemple la création de visas pour l'espace francophone (projet cependant de grande envergure) ou de visas pour les jeunes

entrepreneurs (un projet pilote sera lancé en octobre 2024 par l'Alliance des patronats francophones), la mise en place d'un équivalent à Erasmus+ pour l'espace francophone (des ressources très importantes devraient être mobilisées à cette fin) qui pourrait s'étendre ensuite à l'enseignement technique et aux stages.

La mobilité en Belgique et au niveau international

M. Lux synthétise, pour sa part, les auditions menées au niveau international et belge et remarque que dans les deux cas, les enjeux de mobilité ne se cantonnent pas à l'aspect économique. La plus-value de la mobilité dans l'espace francophone réside dans sa dimension culturelle et dans l'amélioration de la connaissance mutuelle entre Régions.

Il épingle 4 enjeux principaux de la mobilité citoyenne.

Le premier concerne la mobilité étudiante alors que le deuxième a trait à la mobilité du personnel scientifique et des chercheurs. Ces catégories bénéficieraient de l'instauration d'un système équivalent à Erasmus+ transposé à l'espace francophone. Les moyens d'action se situeraient à deux niveaux. Au niveau multilatéral depuis l'OIF et l'APF, mais également au niveau bilatéral, sur base d'accords existants ou à développer entre deux pays. La question de l'obtention des visas demeure prégnante mais il est constaté que lorsque les ambassades sont sensibilisées à l'existence de la Francophonie, les démarches administratives s'en trouvent souvent facilitées. Le troisième enjeu concerne la mobilité économique et s'accompagne de l'objectif ultime de la création d'un système facilitant l'octroi des visas dans l'espace francophone ainsi que de la création d'une zone de libre-échange. Enfin, le quatrième enjeu a trait à la mobilité culturelle et sportive. Les acteurs évoluant dans ces secteurs éprouvent beaucoup de difficulté à se déplacer, alors même que leurs projets sont au cœur de la francophonie défendue par l'APF. Des résidences d'artistes ou des projets sportifs sont autant d'initiatives qui pourraient améliorer leur mobilité.

Débat suite à ces exposés

Il est rappelé que les questions migratoires ne sont pas couvertes par la thématique de la mobilité bien que le problème d'octroi de visa soit lié aux craintes de flux migratoires.

Le 3 octobre 2024, un symposium sera organisé la veille du Sommet de l'OIF. Il sera composé de trois tables rondes rassemblant chacune un parlementaire, un grand témoin, un bénéficiaire et un membre de l'OIF.

Il est proposé de réaliser une recommandation visant à faciliter la mobilité sans visa pour les citoyens de la Francophonie disposant d'un passeport diplomatique.

L'équilibre des mobilités sud-sud, nord-sud et sud-nord fut également évoqué au regard de nombreux sportifs ou acteurs culturels du sud qui se voient refuser un visa vers le nord.

La jeunesse étant la principale bénéficiaire de la mobilité, la question du soutien que l'APF et l'OIF pourraient dispenser aux associations favorisant les rencontres est évoquée. Ainsi, des dispositifs de rencontre et de cocréation pourraient voir le jour au sein de la Francophonie. De même, il est proposé que la Francophonie prenne davantage en compte la société civile ainsi que les associations.

Enfin, le volet communication des actions et des leviers existants auprès des jeunes est abordé, afin qu'ils soient bien documentés.

Audition de M. Cossé, France Volontaire

France Volontaire est un opérateur du Ministère français des Affaires étrangères qui agit en faveur du volontariat international utilisé comme instrument de coopération de l'espace francophone. La plateforme vise à promouvoir les opportunités de volontariat auprès des jeunes et des décideurs. Elle permet aussi aux jeunes de partir à l'étranger, de venir de l'étranger mais elle est également vectrice d'échanges sud-sud.

Elle offre au volontariat un cadre structuré (il ne s'agit pas de bénévolat) et valorisé (la couverture santé, l'indemnisation, le transport et l'hébergement des jeunes sont assurés). Aucune condition de nationalité n'est requise. Ainsi, un Belge pourrait réaliser un volontariat au Bénin sous cadre français. Le cadre est posé par la loi de 2010 sur le service civique et par la loi de 2021 sur le volontariat international.

M. Cossé aimerait que la thématique du volontariat soit portée dans l'Avis afin de permettre la naissance d'un volontariat de la francophonie. En réponse aux questions de M. Lux, il précise qu'il existe un titre de séjour adapté aux jeunes volontaires et détaillé dans la loi de 2010. La plateforme est également présente dans les ambassades et consulats, contribuant à sa visibilité et à sa compréhension auprès du corps diplomatique.

Audition de MM Chaloff et Tessa, OCDE

L'OCDE monitore les flux de personnes vers et en dehors des pays de l'OCDE (entrepreneurs, étudiants et diasporas). En 2016, 2 millions de personnes provenant de pays francophones résidaient dans les pays de l'OCDE, ce qui représente un chiffre assez conséquent. Il est amusant de noter que 68% de ces personnes résident dans des pays non francophones (principalement les USA, l'Espagne et l'Italie). Cela peut être expliqué par un problème d'attractivité des pays francophones.

Une mobilité plus importante des personnes détentrices d'un diplôme d'études supérieures est remarquée. Les types de mobilité identifiés concernent les vacanciers actifs (jeunes de 18 à 30 ans), les stagiaires, les transferts entre entreprises, le système au pair et les étudiants.

Certains pays de l'OCDE disposent de canaux facilitant la mobilité des jeunes et assurant le bon appariage entre stagiaires et entreprises. Une suggestion serait de mettre en place une telle plateforme où jeunes et entreprises de la Francophonie pourraient se rencontrer.

La reconnaissance des qualifications représente un frein à la mobilité. Certains pays disposent d'un ordre professionnel qui doit approuver l'exercice d'une profession. Des accords bilatéraux entre Etats, organismes académiques et ordres professionnels permettraient de lisser cet obstacle. Afin de lutter contre la perte de capital humain dans les pays d'origine, un partenariat de mobilité de compétence pourrait être envisagé. Il s'agirait alors de suivre une formation professionnelle à l'étranger compatible avec le pays d'origine.

La Francophonie jouit d'un énorme atout démographique, son importante population jeune, qui s'accompagne cependant du défi d'une lutte des talents, chaque pays voulant attirer à lui les talents afin de soutenir sa croissance économique.

Désignation d'un membre du RJP au Bureau de l'APF

Outre le Président du RJP qui y est de droit, un autre membre du RJP peut participer pour 2 ans au Bureau de l'APF. Il est acté que le 1er Vice-Président s'y rendra (il provient de la région Afrique).

Tour de table des sections concernant l'Avis

Pour l'instant, la province du Nouveau Brunswick étant une province bilingue, les visas et la mobilité sont une compétence de l'Etat fédéral. Il est cependant demandé que l'Avis mentionne l'Office de mobilité internationale de l'Acadie (OMIA).

Rapports du RJP en cours

1. Québec : employabilité et jeunesse

Un questionnaire a été distribué aux sections.

2. France : accès à la parentalité des parlementaires

Le but de ce rapport est de comparer les pratiques juridiques en vigueur dans les différents parlements, l'encadrement des congés parentaux, la présence de crèches, ...

Au Nouveau Brunswick, aucune indemnité n'est prévue pendant les congés parentaux et il n'est pas prévu de remplace la ou le parlementaire absent qui doit comparaître devant un comité afin d'être autorisé à prendre son congé.

Au Québec, une garderie-dépannage existe pour les enfants des parlementaires et des agents, une salle d'allaitement est prévue ainsi qu'une salle familiale, et des indemnités de déplacement sont allouées aux membres de la famille qui viennent rendre visite au député(e).

De manière plus large, vu les grandes distances à parcourir au Québec, il est souhaité qu'une partie des travaux puisse se dérouler en virtuel.

M. Lux discerne 2 enjeux à cette question, le premier ayant trait au statut du parlementaire qui pourrait être doté d'un cadre pour la parentalité. Le second enjeu concernerait l'organisation même du parlement et l'infrastructure dont il pourrait se doter (espace d'allaitement, ...). Il élargit le propos en émettant le souhait que le statut des parlementaires soit rapproché de celui des citoyens, et qu'il ne bénéficie pas de privilèges par rapport à ces derniers.

Au Congo, il est précisé que le parlementaire se retrouve sans indemnité ni retraite à la fin de son mandat.

L'absence de calendrier fixe des horaires de commission ou de séance plénière peut également être un obstacle à la participation des jeunes parlementaires à la tête d'une famille.

3. Autres thématiques

M. Lux aimerait mettre en avant la thématique du volontariat des jeunes. Un lien avec la thématique actuelle de la mobilité pourrait être réalisé en faveur de plus de rencontres et de mutualité.

Face à la crise agricole où la relève des jeunes agriculteurs notamment au Canada fait défaut, il est proposé de travailler sur la place de l'agriculture, la question de la souveraineté alimentaire et de l'accès à la terre.

Question du RJP à la Secrétaire générale de l'OIF

Elle sera liée à la thématique du volontariat.

Divers

Le réseau des alumni du Parlement francophone des jeunes voit le jour.

- **Rencontre(s) organisée(s) en dehors du programme officiel : /**

- **Suivi post-mission à assurer :**

Présentation de l'Avis « Améliorer la mobilité citoyenne dans la Francophonie pour promouvoir la création, l'innovation et l'entreprenariat » lors du Sommet de la Francophonie d'octobre 2024.

- **Rencontre(s) organisée(s) en dehors du programme officiel : /**
- **Suivi post-mission à assurer :**

Présentation de l'Avis « Améliorer la mobilité citoyenne dans la Francophonie pour promouvoir la création, l'innovation et l'entreprenariat » lors du Sommet de la Francophonie d'octobre 2024.

Signature du chef de mission

Date : 18/06/2024